

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10010

présenté par

M. Lachaud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilot, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, les députés membres du groupe parlementaire LFI-NUPES s'opposent à l'ajustement de la décote au recul de l'âge légal de départ.

Avec cette réforme, les catégories actives et superactives de la fonction publique subiront le recul de l'âge légal et la dégradation du montant de leur pension totale. Les militaires ne seront pas épargnés. Résolument opposés à tout recul de l'âge de départ à la retraite, le groupe LFI-NUPES dénonce d'autant plus cette mesure imposée à celles et ceux qui assurent les services essentiels, se dédient pour l'intérêt général et la protection des citoyens.

Le présent amendement propose donc la suppression de l'alinéa 28. "